

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Achevons ensemble la transformation de notre groupe

Paris, le 30 novembre 2021

Madame, Monsieur,
Cher Actionnaire,

Vendredi 10 décembre 2021, vous aurez l'opportunité d'achever la transformation du groupe VISIOMED que nous avons engagée il y a un peu plus de 2 ans.

Depuis notre reprise en main énergique de la société en juin 2019, nous avons accompli une transformation radicale : cession des activités en santé familiale et dermocosmétique, structurellement déficitaires, réduction drastique des coûts de fonctionnement, focus de BewellConnect® sur le segment de la télémédecine, avec enfin les premiers succès commerciaux, et acquisition de Smart Salem, centre médical digitalisé à la solide rentabilité.

Les comptes proforma que nous avons publiés au 30 juin 2021 prouvent que cette transformation est un succès ! Dans sa nouvelle configuration, VISIOMED GROUP est désormais un groupe qui affiche un résultat d'exploitation proforma positif (+0,1 M€), des capitaux propres positifs et une trésorerie supérieure à 12 M€.

Cette transformation a été financée par recours à une ligne de financement en obligations convertibles. Nous sommes conscients de l'impact qu'a eu cet outil, mais c'était un passage obligé faute d'accès aux financements traditionnels. Cette transformation étant achevée, nous pouvons solder le passé et regarder résolument vers l'avenir. Pour cela, chacun doit apporter sa pierre à l'édifice.

En ma qualité de Président Directeur Général, j'ai pris la décision d'arrêter le recours au contrat de financement en OCABSA dès que nous aurons finalisé le financement de la reprise de Smart Salem. Cette filiale doit être la locomotive de la croissance rentable de VISIOMED GROUP dès 2022 et nous permettre de nous financer de façon traditionnelle.

En votre qualité d'actionnaires, je vous invite à voter les deux résolutions soumises au vote qui ont pour objectif d'effacer l'essentiel des pertes accumulées dans le passé des comptes de l'entreprise, par réduction de la valeur nominale comptable des actions, et de procéder à un regroupement d'actions, afin de sortir de la catégorie des penny stocks, ces actions qui cotent en dixièmes de centimes et sont le terrain de jeu favori des spéculateurs.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre soutien et j'ai la conviction que nous pouvons, ensemble, mettre VISIOMED GROUP dans les meilleures dispositions pour l'avenir.

Votre dévoué,
Patrick Schiltz
PDG de VISIOMED GROUP

Modalités de participation à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée. L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'assemblée :

- soit y assister personnellement ;
- soit voter par correspondance ou donner pouvoir au président de l'assemblée ou se faire représenter.

Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sur le site Internet de la société :

www.visiomed.fr/espace-investisseurs/assemblees-generales/

Participation physique à l'assemblée générale

Les actionnaires souhaitant assister physiquement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission par voie postale de la façon suivante :

- Actionnaire au nominatif : il lui appartient de faire parvenir sa demande de carte d'admission au plus tard le **mardi 7 décembre 2021** à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9, ou se présenter le jour de l'assemblée muni d'une pièce d'identité ;
- Actionnaire au porteur : il lui appartient de demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte-titres qu'une carte d'admission lui soit adressée ou de se présenter le jour de l'assemblée muni d'une attestation de participation obtenue auprès de son intermédiaire habilité.

Vote par correspondance ou par procuration

Les actionnaires n'assistant pas physiquement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au président de l'assemblée générale ou à un mandataire pourront :

- Actionnaire au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9.
- Actionnaire au porteur : renvoyer le formulaire unique de vote accompagné d'une attestation de participation à la société à l'adresse contact@visiomed-lab.fr.

Les votes à distance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent au siège de VISIOMED GROUP ou chez CACEIS Corporate Trust le **mardi 7 décembre 2021** au plus tard.

Les actionnaires ont la possibilité de voter par Internet préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire, et de désigner ou révoquer un mandataire en ligne, via le service VOTACCESS :

- Actionnaire au nominatif : se connecter au site OLIS Actionnaire et suivre les instructions : www.nomi.olisnet.com.
- Actionnaire au porteur : si votre teneur de compte a adhéré à VOTACCES, se connecter à votre compte et suivre les instructions.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service des Relations Actionnaires de VISIOMED GROUP par email (visiomed@actus.fr) ou par téléphone (01 53 67 36 78).